

FICHE SIGNALÉTIQUE

RAMUC®

KOP-COAT

Date de révision 24-sept.-2015
Version 2

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Ramuc Type EP - 303 Dark Blue - Part A
Code du produit 908130300

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Pool paint
Restrictions d'utilisation Read label instructions and SDS

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Kop-Coat, Inc.
RAMUC
36 Pine Street
Rockaway, NJ 07866
1-800-221-4466

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Chemtrec: +1 703-527-3887 ex-USA
Chemtrec: 1-800-424-9300 USA

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

GHS Classification conformément aux 29 CFR 1910.1200

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 2
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2
Liquides inflammables	Catégorie 2

2.2 Éléments d'étiquetage

Mot indicateur

Danger

Mentions de danger

Provoque une irritation cutanée
Provoque une sévère irritation des yeux
Peut provoquer une allergie cutanée
Susceptible d'induire des anomalies génétiques
Susceptible de provoquer le cancer
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
Liquide et vapeurs très inflammables



Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
Contaminated work clothing must not be allowed out of the workplace
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer
Maintenir le récipient fermé de manière étanche
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/ .? antidéflagrant
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques

Conseils de prudence - Réponse

Si exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin / attention.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
En cas d'incendie : Utiliser du CO₂, une poudre extinctrice ou une mousse pour l'extinction

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

2.3. Autres dangers HNOC (danger non classé autrement)

Sans objet

2.4 Autres informations

Sans objet

Toxicité aiguë inconnue

< 1 % du mélange est constitué d'ingrédients de toxicité inconnue

3. Composition/Information sur les composants

Substance

Non applicable

Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Polymer of epoxy resin and bisphenol A	25036-25-3	30 - 40
Xylènes	1330-20-7	20 - 30

MÉTHYLISOBUTYLACÉTONÉ	108-10-1	10 - 20
Époxypropyle	2426-08-6	5 - 10
Éthylbenzène	100-41-4	1 - 5
Alcool n-butylique	71-36-3	1 - 5
Titane (dioxyde de)	13463-67-7	1 - 5
Toluène	108-88-3	< 1

Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

4. Premiers soins

4.1 Description des mesures pour les premiers secours

Conseils généraux	Pour plus d'information, contacter votre centre anti-poison.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Tilt the head to prevent chemical from transferring to the uncontaminated eye. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
Contact avec la peau	Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
Ingestion	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

4.2 Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Voir la section 2.2, Éléments et / ou de l'article 11 étiquettes, les effets toxicologiques.

4.3 Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Il n'existe aucun antidote spécifique pour les effets d'une surexposition à ce matériau. Traiter en fonction des symptômes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse Dioxyde de carbone (CO₂) Produit chimique Pulvérisation ou brouillard d'eau L'eau peut être utilisée pour refroidir et prévenir la rupture des récipients qui sont exposés à la chaleur d'un incendie.

Moyens d'extinction inappropriés L'eau peut ne pas convenir pour éteindre les incendies.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger particulier

La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propagent au sol et s'accumulent dans des espaces confinés ou bas (égouts, sous-sols, réservoirs) Les vapeurs peuvent se déplacer vers des zones éloignées du site de travail avant de s'allumer et de causer un retour de flammes vers la source de vapeurs Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants

Produits de combustion dangereux Formation possible d'oxydes de carbone, d'oxydes d'azote et de composés organiques dangereux.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs	Non sensible.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Oui.

5.3 Conseils aux pompiers

Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Déplacez matériau qui ne brûle pas, si possible, dans un endroit sûr dès que possible. Les pompiers doivent être protégés contre les risques d'explosion en éteignant le feu. Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète. Refroidir les contenants avec de grandes quantités d'eau longtemps après l'extinction du feu. Décontaminer soigneusement tous les équipements de protection après utilisation. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés au feu. NE PAS éteindre un incendie résultant de l'écoulement du liquide inflammable jusqu'à ce que le débit du liquide est effectivement éteint. Cette précaution permettra d'éviter l'accumulation d'un explosif mélange vapeur-air après l'incendie initial est éteint.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). Si sans risque, arrêter la fuite. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8. Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir le chapitre 8). L'équipement doit être évaluée en fonction des informations fournies sur cette fiche et les circonstances spéciales créées par la marée noire, y compris, le produit déversé, la quantité du déversement, la zone dans laquelle s'est produit le déversement, ainsi que la formation et l'expertise des employés de la zone de répondre à la marée noire.

6.2 Précautions pour le protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos. Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.

6.3 Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer loin à l'avant du déversement liquide pour une élimination ultérieure. Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Utiliser une matière non combustible comme une vermiculite, du sable ou de la terre pour absorber le produit et le mettre dans un contenant pour élimination ultérieure. Mettre à la terre et fixer les contenants lors du transfert du matériel. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Use non-sparking tools and equipment.

7. Manutention et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils sur la manutention sécuritaire S'assurer une ventilation adéquate. Mettre à la terre et fixer les contenants lors du transfert du matériel. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Utiliser selon les instructions sur l'étiquette de l'emballage. Empty containers may retain product residue or vapor. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer de tels conteneurs à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique ou d'autres sources d'ignition. Défense de fumer.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Entreposer conformément à la réglementation locale.

Matières à éviter Pas de matières à signaler spécialement.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	British Columbia	Alberta	Quebec	Ontario TWAEV
Xylènes 1330-20-7	STEL: 150 ppm TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 651 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 651 mg/m ³	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm
MÉTHYLISOBUTYL ÉTONE 108-10-1	STEL: 75 ppm TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 410 mg/m ³	TWA: 20 ppm STEL: 75 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 205 mg/m ³ STEL: 75 ppm STEL: 307 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 205 mg/m ³ STEL: 75 ppm STEL: 307 mg/m ³	TWA: 20 ppm STEL: 75 ppm
Époxypropyle 2426-08-6	TWA: 3 ppm S*	TWA: 50 ppm TWA: 270 mg/m ³	TWA: 3 ppm Skin Adverse reproductive effect Sensitizer	TWA: 3 ppm TWA: 16 mg/m ³ Skin	TWA: 25 ppm TWA: 133 mg/m ³	TWA: 3 ppm Skin
Éthylbenzène 100-41-4	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 125 ppm STEL: 543 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 125 ppm STEL: 543 mg/m ³	TWA: 20 ppm
Alcool n-butylique 71-36-3	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 300 mg/m ³	TWA: 15 ppm Ceiling: 30 ppm	TWA: 20 ppm TWA: 60 mg/m ³	Ceiling: 50 ppm Ceiling: 152 mg/m ³ Skin	TWA: 20 ppm
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³ total dust	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 3 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³
Toluène 108-88-3	TWA: 20 ppm	TWA: 200 ppm Ceiling: 300 ppm	TWA: 20 ppm Adverse reproductive effect	TWA: 50 ppm TWA: 188 mg/m ³ Skin	TWA: 50 ppm TWA: 188 mg/m ³ Skin	TWA: 20 ppm

8.2 Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Lorsque cela est raisonnablement faisable, la ventilation doit se faire par aspiration aux postes de travail et il doit y avoir une extraction générale convenable. Use adequate ventilation to maintain airborne concentrations at levels below permissible or recommended occupational exposure limits.

8.3 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité avec protections latérales. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter :. Lunettes de sécurité à protection intégrale. Écran facial.

Protection de la peau et du corps Gants résistants aux solvants. Caoutchouc nitrile. Gants en néoprène. Gants imperméables en caoutchouc butyle. Veuillez observer les indications données par le fournisseur de gants concernant leur perméabilité et le temps de pénétration. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques. Porter un vêtement de protection approprié. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, des dispositifs de protection respiratoire approuvés par NIOSH/MSHA doivent être utilisés. Un dispositif de protection respiratoire doit être fourni en accord avec les règlements loc.

Mesures d'hygiène Consulter la section 7 pour plus de renseignements

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Aucun renseignement disponible
Couleur	bleu foncé
Odeur	type hydrocarbure
Seuil de perception de l'odeur	Aucun renseignement disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Methods</u>
pH		Aucun renseignement disponible
Point de fusion/congélation		Aucun renseignement disponible
Point/intervalle d'ébullition	114 °C / 237 °F	
Point d'éclair	16 °C / 61 °F	
Taux d'évaporation		Aucun renseignement disponible
Inflammabilité (solide, gaz)		Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		
limite d'inflammabilité supérieure		Aucun renseignement disponible
limite d'inflammabilité inférieure		Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur		Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur		Aucun renseignement disponible
Densité		Aucun renseignement disponible
Solubilité dans l'eau		Aucun renseignement disponible
Solubilité dans d'autres solvants		Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage		Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation		Aucun renseignement disponible
Température de décomposition		Aucun renseignement disponible
Viscosité, cinématique	> 22 mm ² /s	
Viscosité, dynamique		Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives		Aucun renseignement disponible
Propriétés comburantes		Aucun renseignement disponible

9.2 Autres informations

Teneur en composés organiques volatils (COV)	< 340 g/L
Densité	8.48 lb/gal

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.

10.5 Matières incompatibles

Pas de matières à signaler spécialement.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun dans des conditions normales d'utilisation. Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants.

11. Données toxicologiques

11.1 Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité Renseignements sur le produit

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

Toxicité aiguë inconnue < 1 % du mélange est constitué d'ingrédients de toxicité inconnue

DL50 par voie orale	5,092.00 mg/kg
DL50 par voie cutanée	10,133.00 mg/kg
CL50 (vapeur)	25.00 mg/l

Mesures numériques de toxicité Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50 par inhalation
Xylènes 1330-20-7	3500 mg/kg (Rat)	> 4350 mg/kg (Rabbit)	= 29.08 mg/L (Rat) 4 h
MÉTHYLISOBUTYLACÉTONE 108-10-1	2080 mg/kg (Rat)	= 3000 mg/kg (Rabbit)	> 2000 ppm (Rat) 4 h
Époxypropyle 2426-08-6	1660 mg/kg (Rat)	= 2250 mg/kg (Rabbit)	= 2590 ppm (Rat) 4 h
Éthylbenzène 100-41-4	3500 mg/kg (Rat)	= 15400 mg/kg (Rabbit)	= 17.2 mg/L (Rat) 4 h
Alcool n-butyle 71-36-3	700 mg/kg (Rat)	= 3402 mg/kg (Rabbit)	> 8000 ppm (Rat) 4 h
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	10000 mg/kg (Rat)	-	-
Toluène 108-88-3	2600 mg/kg (Rat)	= 12000 mg/kg (Rabbit)	= 28.1 mg/L (Rat) 4 h

11.2 Informations sur les effets toxicologiques

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Renseignements sur le produit

- Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

- Aucun renseignement disponible

Affections oculaires/irritation

Renseignements sur le produit

- Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

- Aucun renseignement disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Renseignements sur le produit

- Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

- Aucun renseignement disponible

Mutagenicité sur les cellules germinales

Renseignements sur le produit

- Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

- Aucun renseignement disponible

CancérogénicitéRenseignements sur le produit

- Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène

Renseignements sur les composants

- Contient un carcinogène connu ou suspecté

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
MÉTHYLISOBUTYLACÉTONE E 108-10-1	-	Group 2B	-	
Éthylbenzène 100-41-4	-	Group 2B	-	
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	-	Group 2B	-	

Toxicité pour la reproductionRenseignements sur le produit

- Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

- Aucun renseignement disponible

STOT - exposition unique

Aucun renseignement disponible

STOT - exposition répétée

- Aucun renseignement disponible

Autres effets néfastesRenseignements sur le produit

- Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

- Aucun renseignement disponible

Danger par aspirationRenseignements sur le produit

- Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

- Aucun renseignement disponible

12. Données écologiques

12.1 Toxicité**Écotoxicité**

Aucun renseignement disponible

39.52009 % du mélange est constitué de composants dont le risque qu'ils présentent pour l'environnement aquatique n'est pas connu

Effets écotoxicologiques

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatiques
Xylènes 1330-20-7	-	LC50: 96 h Pimephales promelas 23.53 - 29.97 mg/L static LC50: 96 h Cyprinus carpio 780 mg/L semi-static LC50: 96 h Cyprinus carpio 780 mg/L LC50: 96 h Poecilia reticulata 30.26 - 40.75 mg/L static LC50: 96 h Pimephales promelas 13.4 mg/L flow-through LC50: 96 h Oncorhynchus mykiss 2.661 - 4.093 mg/L static LC50: 96 h	EC50: 48 h water flea 3.82 mg/L LC50: 48 h Gammarus lacustris 0.6 mg/L

		Oncorhynchus mykiss 13.5 - 17.3 mg/L LC50: 96 h Lepomis macrochirus 13.1 - 16.5 mg/L flow-through LC50: 96 h Lepomis macrochirus 19 mg/L LC50: 96 h Lepomis macrochirus 7.711 - 9.591 mg/L static	
MÉTHYLISOBUTYLCÉTONE 108-10-1	EC50: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata 400 mg/L	LC50: 96 h Pimephales promelas 496 - 514 mg/L flow-through	EC50: 48 h Daphnia magna 170 mg/L
Éthylbenzène 100-41-4	EC50: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata 4.6 mg/L EC50: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata 438 mg/L EC50: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata 2.6 - 11.3 mg/L static EC50: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata 1.7 - 7.6 mg/L static	LC50: 96 h Oncorhynchus mykiss 11.0 - 18.0 mg/L static LC50: 96 h Oncorhynchus mykiss 4.2 mg/L semi-static LC50: 96 h Pimephales promelas 7.55 - 11 mg/L flow-through LC50: 96 h Lepomis macrochirus 32 mg/L static LC50: 96 h Pimephales promelas 9.1 - 15.6 mg/L static LC50: 96 h Poecilia reticulata 9.6 mg/L static	EC50: 48 h Daphnia magna 1.8 - 2.4 mg/L
Alcool n-butylque 71-36-3	EC50: 96 h Desmodesmus subspicatus 500 mg/L EC50: 72 h Desmodesmus subspicatus 500 mg/L	LC50: 96 h Pimephales promelas 1730 - 1910 mg/L static LC50: 96 h Pimephales promelas 1740 mg/L flow-through LC50: 96 h Lepomis macrochirus 100000 - 500000 µg/L static LC50: 96 h Pimephales promelas 1910000 µg/L static	EC50: 48 h Daphnia magna 1983 mg/L EC50: 48 h Daphnia magna 1897 - 2072 mg/L Static
Toluene 108-88-3	EC50: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata 433 mg/L EC50: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata 12.5 mg/L static	LC50: 96 h Pimephales promelas 15.22 - 19.05 mg/L flow-through LC50: 96 h Pimephales promelas 12.6 mg/L static LC50: 96 h Oncorhynchus mykiss 5.89 - 7.81 mg/L flow-through LC50: 96 h Oncorhynchus mykiss 14.1 - 17.16 mg/L static LC50: 96 h Oncorhynchus mykiss 5.8 mg/L semi-static LC50: 96 h Lepomis macrochirus 11.0 - 15.0 mg/L static LC50: 96 h Oryzias latipes 54 mg/L static LC50: 96 h Poecilia reticulata 28.2 mg/L semi-static LC50: 96 h Poecilia reticulata 50.87 - 70.34 mg/L static	EC50: 48 h Daphnia magna 5.46 - 9.83 mg/L Static EC50: 48 h Daphnia magna 11.5 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il faut éviter de décharger dans l'environnement

Nom chimique	log Pow
Xylènes 1330-20-7	3.15
MÉTHYLISOBUTYLCÉTONE 108-10-1	1.19
Éthylbenzène 100-41-4	3.118
Alcool n-butylque 71-36-3	0.785
Toluene 108-88-3	2.65

12.4 Mobilité dans le sol

Aucun renseignement disponible.

12.5 Autres effets néfastes

Aucun renseignement disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ce produit, tel que fourni, ne représente pas un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261). Ce produit pourrait devenir un déchet dangereux s'il est mélangé ou mis en contact avec un déchet dangereux, si des apports chimiques sont effectués à ce produit ou si le produit est traité ou altéré autrement. Consultez le règlement 40 CFR 261 pour vérifier si le produit altéré est un déchet dangereux. Consultez les règlements fédéraux, régionaux ou locaux pour des exigences supplémentaires.

14. Informations relatives au transport

Remarque	This product may be reclassified as Consumer Commodity, ORM-D, when shipped by ground; packaging quantity limitations apply.
DOT	
Nom officiel d'expédition	UN1263, Paint, 3, PG II
MEX	aucune donnée disponible
IMDG	
Nom officiel d'expédition	UN1263, Paint, 3, PG II
IATA	
Nom officiel d'expédition	UN1263, Paint, 3, PG II

15. Informations sur le réglementation

15.1 Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme à (aux)
DSL	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	-
ENCS	-
IECSC	-
KECL	-
PICCS	-
AICS	-
NZIoC	-

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

DSL - Liste intérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande

15.2 Réglementations fédérales des États-Unis

SARA 313

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
--------------	-------------------------------

Xylènes 1330-20-7	1.0
MÉTHYLISOBUTYLACÉTONE 108-10-1	1.0
Éthylbenzène 100-41-4	0.1
Alcool n-butylque 71-36-3	1.0

15.3 Renseignements sur les pesticides

Non applicable

15.4 Réglementations des Etats

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65:

Nom chimique	Prop. 65 de la Californie
MÉTHYLISOBUTYLACÉTONE - 108-10-1	Carcinogen Developmental
Éthylbenzène - 100-41-4	Carcinogen
Titane (dioxyde de) - 13463-67-7	Carcinogen
Ethanol - 64-17-5	Carcinogen Developmental
Toluene - 108-88-3	Developmental Female Reproductive
METHANOL - 67-56-1	Developmental
CUMENE - 98-82-8	Carcinogen
Crystalline silica (Quartz) (Respirable) - 14808-60-7	Carcinogen
Benzene - 71-43-2	Carcinogen Developmental Male Reproductive

16. Autres informations

NFPA	Risque pour la santé 2	Inflammabilité 3	Instabilité 0	Dangers physiques et chimiques - Protection individuelle X
HMIS	Risque pour la santé 2*	Inflammabilité 3	Danger physique 0	

Légende:

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

Plafond (C)

DOT (département des transports)

EPA (Agence de protection de l'environnement)

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Association du transport aérien international (IATA)

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

NTP (programme national de toxicologie)

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

PEL (limite d'exposition admissible)

Quantité à déclarer (RQ)

Désignation de la peau (S*)

STEL (Limite d'exposition de courte durée)

TLV® (valeur limite d'exposition)

TWA (moyenne pondérée dans le temps)

Date de révision 24-sept.-2015

Note de révision

Aucun renseignement disponible

Avis de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et

notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

Fin de la fiche signalétique